Direction générale de
la mobilité et des routes DGMR

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Guide prestation
Demander une approbation de projets routiers

Descriptif

- Vous souhaitez obtenir une approbation de projets routiers, vous devez contacter le voyer des routes correspondant à votre région afin de déposer un dossier pour examen préalable.

Public cible

- Communes, Services ACV

Emoluments

- Aucun

Conditions préalables

- Le projet doit relever d'un intérêt public

Référence légale

- article 13 LRou

Marche à suivre

- Contacter le voyer de votre région :

Région Centre
Sébastien Domon
Responsable de région - voyer de l'arrondissement Centre
Courriel : info.dgmr-centre(at)vd.ch

Région Est
Henri Ravussin
Responsable de région - voyer de l'arrondissement Est
Courriel : info.dgmr-est(at)vd.ch

Région Nord
Claude Muller
Responsable de région - voyer de l'arrondissement Nord
Courriel : info.dgmr-nord(at)vd.ch

Région Ouest
Alain Delacrétaz
Responsable de région - voyer de l'arrondissement Ouest
Courriel : info.dgmr-ouest(at)vd.ch.

Documents obligatoires

- un dossier du projet en 6 exemplaires au minimum avec :

 •Descriptif / rapport technique
 •Plan(s) nécessaire(s) à la compréhension du projet

Délai moyen de traitement

- Entre 2 et 3 mois selon l'importance du dossier

Informations complémentaires

- Pour des dossiers complexes et afin de gagner du temps dans leur traitement, il est recommandé de transmettre jusqu'à 10 exemplaires du dossier (cette information peut être obtenue auprès de la section DP de la DGMR au 021 316 76 90)

DGMR 03.18